



CAVBS

Elaboration du PLUi tenant lieu de Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône

Lancement de la concertation

Par délibération n° 18/121 du 28 juin 2018, la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône a prescrit l'élaboration du PLUi tenant lieu de Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône.

Cette délibération a fixé les modalités de concertation suivantes :

- Le public pourra faire connaître ses observations au fur et à mesure de la phase d'élaboration du projet en les consignant dans un registre accompagnant le dossier de concertation et ouvert à cet effet au siège administratif de la communauté d'agglomération, 115 rue Paul Bert et dans les mairies des communes membres de l'agglomération ;
- Plusieurs réunions publiques seront organisées au stade du PADD et avant l'arrêt du projet ;
- Une exposition de panneaux explicatifs sera installée au siège administratif de la communauté d'agglomération et dans les mairies des communes de l'agglomération ;
- Un site internet dédié à la démarche d'élaboration du PLUi sera mis en place ;
- Un document de communication sera mis à disposition des habitants.

La concertation débutera le 1^{ier} septembre 2018.

Daniel FAURITE
Président